REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le 16 MARS 2023
ID : 083-218300424-20230307-DCM20230307_16-DE

2023 - 270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **21**
Représentés : **10**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **27/02/2023**

Date d'affichage : **28/02/2023**

de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 07 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **sept mars à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :
Christiane LARDAT – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – René LE VIAVANT – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Corinne VERNEUIL – Michaël RIGAUD – Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Kathia PIETTE – Philippe CHILARD - Julie LEPLAIDEUR -

POUVOIRS :
Liliane LOURADOUR à Franck THIRIEZ / Erwan DE KERSAINTGILLY à Gilbert UVERNET / Jacki KLINGER à Patrick GARNIER / Danielle CERTIER à Audrey TROIN / Isabelle BRUSSAT à Francis LAPRADE / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Olivier COURCHET à Mireille ESCARRAT / Isabelle FARNET-RISSO à Patrick HERMIER / Bernadette BOUCQUEY à Philippe CHILARD / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE /

ABSENTES :
Christelle DUVERNET - Audrey MICHEL -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Alors que les modes de sociabilité et de socialisation des jeunes ont été profondément transformés avec leur usage fréquent d'Internet et des réseaux sociaux, les dispositifs d'accompagnement des jeunes sont souvent en décalage avec leurs pratiques numériques, qui évoluent rapidement.

Internet est devenu un territoire qui présente des risques, mais aussi d'importantes potentialités pour les jeunes. De nombreux acteurs de la jeunesse s'appuient aujourd'hui sur Internet - et notamment sur les

N° 2023/03/07 - 16
DISPOSITIF « PROMENEURS DU NET » - CONVENTION CAF DU VAR

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le 16 MARS 2023
ID : 083-218300424-20230307-DCM20230307_10-DE

réseaux sociaux - pour mobiliser les jeunes sur des projets et pour les informer de l'activité de leurs structures.

Toutefois, cette démarche se fait souvent de façon peu structurée et sans élaboration d'objectifs éducatifs. L'absence de cadrage et de légitimation de cette présence en ligne ne permet pas aux professionnels d'inscrire leur action éducative dans la continuité.

Dans ce contexte, le dispositif « promeneurs du Net », initié par la caisse d'allocations familiales (CAF) du Var en 2016 et impulsé nationalement par la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) depuis 2014, vise à adapter les pratiques d'accompagnement des professionnels de la jeunesse aux modalités de communication des jeunes. Le Var compte actuellement 42 promeneurs du Net.

Ce dispositif a pour but la mise en place d'une présence éducative sur Internet quelques heures par semaine afin de permettre aux jeunes de 11 à 25 ans et à leurs parents, mais aussi aux professionnels de la jeunesse d'exploiter au mieux les potentialités offertes par Internet, tout en minimisant ses risques. Les structures « promeneurs du Net », par leur présence éducative sur tous les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes et de leurs projets, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles. En dialoguant avec chacun, les « promeneurs » renforcent le lien éducatif et cultivent chez les jeunes un esprit critique face à l'information et à l'image. Ils poursuivent ainsi sur internet le travail qu'ils mènent sur le terrain avec les jeunes, en assurant une présence sur un territoire digital très vaste et peu encadré.

Actuellement, les animateurs du centre ados exercent déjà ses missions de prévention et de communication avec et envers les jeunes. Il est donc opportun de répondre au cahier des charges de ce dispositif mis en place par la caisse d'allocations familiales (CAF) du Var.

Une charte des « promeneurs du Net », jointe en annexe, sert de référentiel commun à tous les promeneurs. Elle précise les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche.

L'activité de promeneur fait l'objet d'une aide financière versée à sa structure employeuse. Le montant accordé est forfaitaire, à hauteur de 2 000 € par année. Une fois leur engagement validé en comité de pilotage, et le conventionnement passé, la rémunération forfaitaire de tous promeneurs sera délivrée par l'organisme assurant la coordination départementale, au moyen d'une enveloppe confiée par les partenaires financeurs du dispositif. Le paiement interviendra durant le premier semestre de l'année suivant celle d'exercice de la mission.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le 16 MARS 2023
ID : 083-218300424-20230307-DCM20230307_16-DE

2023 - 27 0

N° 2023/03/07 - 16
DISPOSITIF « PROMENEURS DU NET » - CONVENTION CAF DU VAR

La commune souhaite donc intégrer ce dispositif afin de renforcer la cohérence de la politique éducative locale, structurer davantage les projets de prévention entre les différents acteurs et diversifier les modalités d'accompagnement des jeunes tant au sein de ses services que pour ses partenaires.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le dispositif « promeneurs du Net » proposé par la caisse d'allocations familiales (CAF) du Var,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention « promeneurs du Net » et la « charte des promeneurs du Net » ci-annexées qui permettront à la ville de percevoir une subvention de fonctionnement de la caisse d'allocations familiales (CAF) du Var.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A l'UNANIMITE**.

Le maire,

Marc Etienne LANSADE

Le secrétaire,

MAIRIE DE COGOLIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VAR

Geoffrey PECAUD